



Licenciement pendant attente réponse fongecif

Par **stefany**, le **10/02/2009** à **16:27**

bonjour , actuellement en cdi , j'ai fait une réactualisation de mon dossier fongecif pour un bts à la rentrée de septembre 2009, je passe en commision en juin , néanmoins mon entreprise actuelle connait de graves difficultés et des licenciements sont prévus aux alentours de cette date ...embauchée depuis fevrier 2004 , j'aimerais connaitre mes droits et voir les perspectives si le licenciement est prononcé après l'acceptation de mon dossier fongecif(réponse fongecif attendue aux alentours du 6 juin..) ..les assedics peuvent elles prendre le relais en tant qu'employeur et continuer à toucher mon salaire par le biais du fongecif???

merci d'avance pour vos réponses